

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.81.01

MAIL : froussille@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/FRG : 2022.08

Marmande, le 31 janvier 2022

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER LAGASSAT Vendredi 28 Janvier 2022

Lieu : maison de quartier de Beyssac

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h45

En présence de : M. Joël Hocquelet, Maire de Marmande, Mme Noelly Rey Le Meur, élue référente du quartier Lagassat, M. Jean-Claude Feyrit, élu référent du quartier Lagassat, M. Alain Pascal, adjoint au maire en charge des travaux, M. Pierre Feyrit, conseiller municipal délégué à la communication et au numérique, M. Stéphane Francis, conseiller municipal.

13 habitants

Service Citoyenneté : Fabienne Roussille Guimberteau

Ordre du jour :

- Accueil
- Informations municipales
- Retour sur les problématiques soulevées lors de la précédente rencontre
- Les projets de quartiers : aménagement paysager du rond-point, randonnée de proximité, aire de jeux Lagassat

Le premier temps de la rencontre a permis aux élus de présenter leurs vœux, les conditions sanitaires actuelles ne permettant pas la mise en place des traditionnelles cérémonies.

Cette rencontre accueillant de nouveaux participants (9), les principes des conseils de quartiers ont été présentés, tout comme l'organisation des rencontres de quartiers qui se déclinent sur 3 temps :

- Accueillir/ informer
- Echanger sur la vie du quartier
- Explorer /proposer des projets.

Un tour de table a ensuite permis à chacun de se présenter, ses motivations, ses intérêts à participer à la vie du quartier.

A l'issue de ce temps-là, plusieurs problématiques et ou interrogations ont été évoquées :

- **Impasse des mésanges** : 3 habitants de cette impasse sont venus montrés leur opposition à l'engazonnement des trottoirs, faisant référence à l'expérimentation en cours rue Cocteau.

A ce jour, aucun projet d'engazonnement n'a été envisagé sur cette impasse.

M. le Maire et M. Pascal apportent tout de même quelques précisions sur ce dossier notamment quant à la mise en place qui a nécessité quelques ajustements, mais rappelons que nous sommes sur une expérimentation, qui a reçu le consentement des riverains.

M. le maire précise quelques règles en matière d'urbanisme : aujourd'hui les communes sont tenues de perméabiliser 50% des surfaces qui ont été urbanisées sur l'année N-1. Il nous faudra donc trouver des espaces pour trouver cet équilibre.

En référence la Loi « résilience et climat » dans l'optique de « moins de bétonisation des terres » : Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectif%20z%C3%A9ro%20artificialisation%20nette.pdf>

<https://politiquedulogement.com/2019/10/zero-artificialisation-nette-des-sols-en-2050/>

- **Toujours impasse des mésanges** : lors de fortes pluies, l'eau de ruissellement ne s'évacue pas assez vite et les riverains ont peur d'être inondés.

L'entretien d'un fossé semble aussi poser problème.

Une visite de terrain sera organisée pour appréhender la problématique dans sa globalité.

- **Desserte locale inter-quartiers « petite rocade »** :

M. le Maire annonce qu'en 2022, le tronçon entre la route de Miramont et l'avenue Neau sera réalisé dans l'objectif de fluidifier la circulation : en effet, un projet d'urbanisation va voir jour à proximité de cet axe.

Dans l'attente de la réalisation des tronçons intermédiaires (2023-2024), les habitants sollicitent un aménagement temporaire pour faciliter la mobilité à pied et à vélo vers la zone commerciale.

- **L'absence d'éclairage public entre le 40 et 52, rue Lagassat** :

Le raccordement EP est prévu en lien avec la fin de mise en œuvre de la desserte locale inter quartiers.

- **La voie cyclable qui longe la rocade**

On nous signale entre l'axe Lagassat et rue des carmes, la présence d'eaux stagnantes sur cette desserte locale sous compétence départementale ; cette information sera transmise au service voirie du conseil départemental.

- **Rue bientôt-vu (au-delà de l'agglomération)**

Pourquoi les travaux d'assainissement évoqués et prévus n'ont-ils jamais été réalisés ?

M. le Maire précise que le choix de travaux a été fait vers les zones les plus urbanisées et dans ce cas sur l'avenue du Dr Neau.

Il faut rappeler que l'assainissement collectif a été fait sur la partie intra-agglo comme inscrit dans le PLU.

- **Rue de Lagassat**

Un riverain évoque pour la dernière partie de la rue (après le panneau "Marmande"), la question de l'absence d'éclairage, des fossés peu entretenus et des accotements parfois instables.

Ces aspects, la nuit et/ou en cas de forte pluie, rendent la circulation dangereuse vu l'étroitesse de cette rue.

Ce riverain a également demandé une information sur l'avancée du déploiement de la fibre dans son secteur.

- Orange assure que 95% du réseau sera déployé sur le territoire d'ici fin 2022

Ce lien permet de voir si son domicile est éligible :

<https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=0.17391227611278737&lat=44.502126459700946&zoom=15.747090093445683&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2021T3>

A l'issue de ces temps d'échanges, il est proposé par l'élu référent que les problématiques et les doléances puissent être transmises en amont des rencontres, pour alléger les réunions et donner plus de temps aux projets de quartiers.

Cette transition permet à la municipalité de présenter 2 actions de participation citoyenne en cours :

Le financement participatif pour l'achat d'une œuvre d'art :



La municipalité a décidé de permettre à qui le souhaite de devenir mécène de cette œuvre désormais marmandaise. Cette acquisition, financée en majeure partie par la ville, s'inscrit d'abord dans un souhait de soutenir un artiste contemporain, de rendre visible à tous une de ses œuvres.

Ce mécénat populaire que nous vous proposons offrira à ceux qui le souhaitent le plaisir d'avoir contribué à la vie culturelle de leur ville. Il leur donnera droit aussi à un reçu fiscal pour la déduction de leur don ainsi qu'à une contrepartie de l'artiste lui-même.

Pour participer au financement participatif

: <https://app.collecticity.fr/fr/marmande>

Le budget participatif et l'appel au vote des marmandais pour choisir le projet qui sera réalisé par la mairie.

La municipalité a lancé son 1er budget participatif sur le thème de l'environnement en septembre 2021. Cette 1ère édition a permis de recueillir 8 projets. Chaque dossier a été étudié selon une grille d'évaluation et de critères de recevabilité.

La commission de validation (composée d'élus municipaux) a ensuite procédé à une instruction détaillée, et propose de présenter et de soumettre au vote des Marmandais les 3 projets suivants :

1 - QUAI DE MISE À L'EAU À LA CALE : *Proposé par Philippe Trivani - Localisation : Bords de Garonne*

Permettre aux Marmandais de recréer un lien et de se réapproprier Garonne en réaménageant la mise à l'eau à la cale, favoriser l'accessibilité et les manœuvres des bateaux et une pratique de motonautisme en toutes saisons.

2 - COMPOSTEURS PARTAGÉS : *Proposé par Hugo Hoang-Kim - Localisation : Centre-ville puis quartiers*

Installation de composteurs en centre-ville qui permettront de recycler les déchets ménagers, faire du terreau écologique en libre-service, contribuer au lien social entre les habitants du quartier, sensibiliser au tri sélectif.

3 - LA FILHOLE, UN LIEU DE VIE POUR TOUS : *Proposé par Brigitte Falcon - Localisation : La Filhole*

Permettre aux familles, seniors et personnes à mobilité réduite de se réunir autour d'un temps convivial sans que l'accessibilité soit un frein en installant des tables avec accès PMR, des cheminements sécurisés, du mobilier adapté et des activités ludiques, à proximité de l'aire de jeux et du skate Park pour favoriser les rencontres entre générations.

COMMENT VOTER ?

Dates du vote : du 5 au 19 février 2022

Pour participer : habiter Marmande (déclaration sur l'honneur) et être âgé de 8 ans et plus. Un seul bulletin par habitant et un vote unique (un seul choix parmi les trois projets)

LIEUX DE VOTE

- à la mairie, bureau citoyenneté, du lundi au vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h30
- à la Maison des Marmandais, du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/18h (fermé le jeudi matin)
- au bureau d'information jeunesse, le lundi 13h/17h et du mardi au vendredi 10h/17h
- sur le marché les samedis matin 5, 12 et 19 février

Les résultats des votes du budget participatif seront présentés lors du conseil municipal du 21 mars 2022.

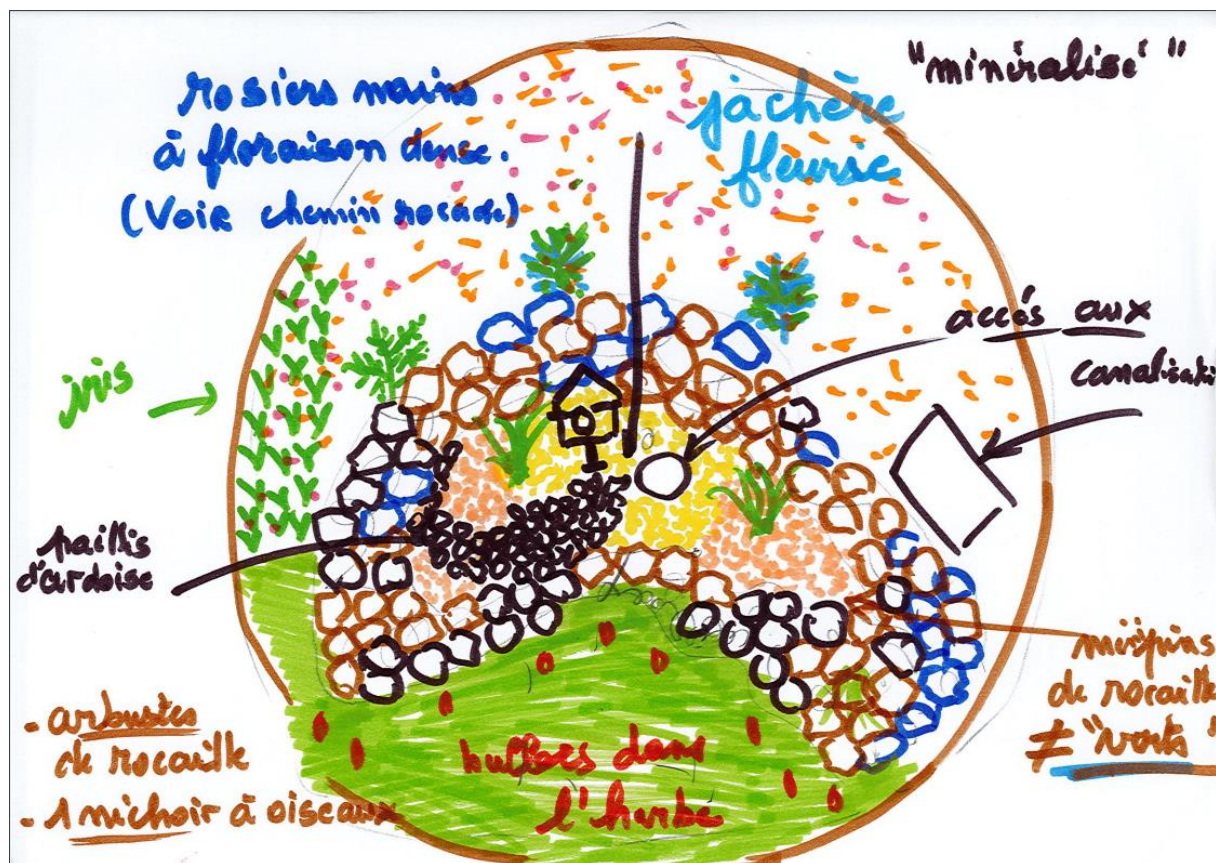
Comme convenu, le dernier temps de la rencontre est consacré aux projets favorisant le mieux vivre-ensemble :

1. L'embellissement paysager du rond-point de la rue de Sigalas :

Suite à la visite de terrain et au retour de la DCDICT (demande de travaux auprès des gestionnaires des réseaux Eau-gaz-Electricité), nous savons qu'il ne sera pas possible de planter des arbres et arbustes avec un fort enracinement.

Ci-dessous la proposition de Camille et Danièle, avec une réalisation prévue en mars (date à définir) ; d'ici-là, les services des espaces verts, prépareront la terre et des plants de fleurs seront mis à disposition des habitants.

Il faudra aussi lister l'ensemble des matériaux et outillages nécessaires.



2. Randonnée sur les coteaux :

La mise en œuvre de ce projet va nécessiter un repérage in situ avec un relevé GPS et des photos.

Ainsi, nous pourrons voir les chemins qui nécessitent un balisage, un nettoyage, une demande de passage si terrain privé,...

La date de cette randonnée expérimentale n'est pas encore définie.

3. Mise en place d'une aire de jeux sur le terrain de Lagassat :

Armé de catalogues de fournisseurs en mobilier urbain, le groupe de travail a commencé à définir l'intérêt souhaité sur cet espace qui accueille déjà un terrain de basket et un terrain de pétanque, dans une zone ombragée.

L'idée serait d'y associer des modules de jeux pour les plus petits, une piste d'initiation aux deux-roues, des modules de gym et musculation, des bancs, une boîte à livres,....

Le groupe de travail va se rendre sur place pour concevoir un plan d'installation.

Il est proposé de soumettre ce projet au prochain budget participatif #2, qui peut soutenir les propositions citoyennes si elles s'inscrivent en investissement et dans l'intérêt général.

